



Braine-le-Comte

ADMINISTRATION

## Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 15 novembre 2021 à 19H00

---

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;  
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;  
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;  
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;  
Jean-Jacques FLAHAUX, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS,  
Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET,  
Gwennaëlle BOMBART, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE  
DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès  
MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Conseillers Communaux.  
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Martine DAVID, Nino MANZINI, Luc GAILLY.

### Objet n°43 - Question orale du Conseiller Pierre-André DAMAS au sujet du CST et du marché de Noël.

**L'Assemblée prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS relative au CST et du marché de Noël.**

Le CST : une fausse impression de sécurité qui divise

#### **Préambule**

Je parle en mon nom personnel. C'est avec une certaine appréhension que je prends la parole aujourd'hui sur un sujet sensible. En effet, toute parole qui ne va pas dans le sens généralement admis fait l'objet ces derniers temps d'attaques contre celui qui s'exprime, que l'on affuble d'étiquettes, populiste, complotiste, anti-vax, etc. Souvent, on sort des phrases de leur contexte, on ne retient que des éléments et on n'écoute pas l'ensemble du message. Je mets donc ma crédibilité sur la table aujourd'hui pour vous faire part de mon ressenti sur les derniers événements et interpellé le collège à ce sujet.

#### **Contexte**

Le premier novembre de cette année est entré en vigueur l'élargissement du COVID Safe Ticket. Ce « passe sanitaire » à la belge qui initialement devait être réservé aux événements de masse pendant l'été est élargi à une série de domaines de la vie quotidienne : le sport, les restaurants, la vie culturelle, etc. Pour détenir ce fameux sésame, il faut être vacciné, rétabli ou testé. Cela met donc sur le même pied, dans le même lieu, des gens qui peuvent être porteurs, contaminants et pouvant être contaminés, avec des gens qui doivent prouver qu'ils ne sont pas positifs, en payant eux-mêmes pour ce test.

## **Circulation du virus**

Au niveau du contrôle de l'épidémie, cela n'a aucun sens. Pour les nouveaux variants, les personnes vaccinées peuvent être contaminantes avec la même force que les autres et peuvent être également contaminées. Le CST ne réduit donc en rien la circulation du virus.

## **Société**

Cela introduit également un grand changement dans la société : la libre circulation n'est plus la norme, la vérification des droits du citoyen s'opère à l'entrée des lieux de loisir. Une majorité de personnes détenteurs du CST ne voient pas le problème aujourd'hui, mais quand leur précieux sésame expirera ou sera rendu non valide, les problèmes deviendront visibles.

## **Récompenser les vaccinés**

Une raison de l'entrée en vigueur du CST est d'essayer de tenir la promesse que si tout le monde est vacciné, on va pouvoir « retrouver une vie sociale sans trop de contraintes ». Attention, cette promesse donne une fausse impression de sécurité : elle risque de faire croire aux vaccinés qu'ils peuvent arrêter de faire attention puisqu'ils ont leur « safe » ticket, et cela au début de la période saisonnière des maladies respiratoires. Les instaurateurs du CST auront une responsabilité dans la contamination des vaccinés dans les lieux soumis au CST. Ce ne sera pas à cause des non-vaccinés, puisqu'ils seront les seuls à être sûrs de ne pas être positifs.

## **Pousser à la vaccination**

Une autre raison du CST est que cela va rendre la vie difficile aux non-vaccinés et que cela va les pousser vers la vaccination... Je rappelle que la vaccination est un choix pour lequel il faut se porter volontaire. Volontaire, cela veut dire sans être forcé, sans être obligé. Les gens qui ne se sont pas portés volontaires parmi mes connaissances sont généralement des gens réfléchis, qui ont l'habitude de faire attention à leur mode de vie, à leur alimentation, qui font des choix sur base de leurs informations, de leur réflexion. Des gens dont il faut gagner la confiance et la conserver en exprimant les faits, les doutes, les incertitudes et pas en leur parlant en slogans, en fausses certitudes ou en leur rendant la vie difficile avec des mesures discriminatoires.

## **Discrimination**

En faisant ainsi une différence pour l'accès à certains lieux sur base du statut vaccinal - et non sur base de tests pour tous par exemple - on introduit une différence de traitement entre deux catégories de population. Ceux qui ont un accès gratuit (mais risqué), ceux qui doivent payer (et prendre un risque).

## **Un choix légal**

Pourtant, ce choix de ne pas se porter volontaire est un choix éclairé, c'est un choix légal. Les non-vaccinés ne sont pas hors la loi, ils n'ont pas choisi de ne pas s'arrêter aux feux rouges, de rouler à du 180 km/h, de rouler à gauche, de ne pas mettre leur ceinture. Ils ont simplement fait le choix de ne pas se porter volontaire pour la vaccination. Aujourd'hui, pourtant, ils sont montrés du doigt dans la presse, les journaux télévisés, sur les réseaux sociaux. Dans l'espoir de les pousser à se vacciner, on leur donne des informations tronquées, parfois mensongères, souvent injurieuses. Ils devraient faire leur examen de conscience, ils seraient égoïstes, égocentriques, incapables d'agir dans une logique collective. Ils seraient responsables de la quatrième vague, de l'apparition de variants. On leur reproche même les années de démantèlement des services de soins de santé : ils empêcheraient les autres malades de se soigner en encombrant les lits d'hôpitaux. Tout cela est bien sûr inexact et ne va pas les convaincre de se faire vacciner mais va plutôt les confirmer dans leur choix.

## **Respect de tous**

Ne participons pas à cette opposition entre les gens. Ne laissons pas la charge émotionnelle induite par la répétition des images et des annonces guider notre organisation de la société et l'entente entre les citoyens. Lorsqu'un choix est légal, respectons ce choix, d'un côté comme de l'autre. Ne doutons pas des motivations de ceux qui se sont portés volontaires, ni des motivations de ceux qui ne l'ont pas fait. Nous sommes une ville hospitalière, nous devons être une ville où chacun peut exercer ses droits sans distinction aucune notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique (...) ou de toute autre situation, comme par exemple le statut vaccinal.

## **Questions**

Avez-vous l'intention d'utiliser le CST pour les festivités de fin d'année à Braine-le-Comte, comme le marché de Noël, la parade, etc. ?

Si oui, que comptez-vous mettre en place pour ne pas discriminer les Brainois en fonction de leur statut vaccinal, protéger tous les habitants et assurer leur accès à la plupart des lieux dans le respect des mesures sanitaires ? Par exemple, un rappel des gestes barrière, une campagne expliquant que le CST ne doit pas faire oublier les mesures, un stand de tests gratuits à l'entrée du marché...

## **Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond à la question**

Je partage le point de vue dans la manière dont la société est en train de s'organiser autour de la crise sanitaire. Moi-même j'étais contre un pass sanitaire mais sur les modalités d'application. Et quand on a reçu les FAQ du SPW, toutes les deux lignes, il y avait des contradictions comme par exemple le marché de Noël n'était pas soumis au CST mais un marché normal était soumis au port du masque et soumis à l'Autorité communale. Le Bourgmestre peut prendre des mesures plus coercitives mais avec l'assentiment du Gouverneur mais pas des mesures moindres. En termes de communication, on jongle entre ce qu'on peut, voudrait ou pas faire.

De manière synthétique

1. Pour les festivités de fin d'année : le CST est obligatoire ? oui sauf qu'on a un Codeco mercredi qui va durcir les règles avec, pire, pas de marché de Noël mais on va tout faire pour que cela se fasse;
2. Sur les mesures de prévention, cela fait longtemps qu'on parle de conserver les bons réflexes (panneaux) et dans la rue commerçante, on maintient des recommandations;
3. Avec le coordinateur PLANU, on fait des autorisations en rappelant toutes les mesures, et pourtant, c'est pour des fêtes privées;
4. Sur le constat de la discrimination, oui, mais je ne sais rien faire;
5. Sur les mesures de prévention, 100 % d'accord;
6. Test gratuit : le fédéral doit donner l'autorisation mais c'est pour des événements de masse.

Cette problématique nous épuise depuis 2 ans et on tente de faire le tout pour respecter la légalité.

## **Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS utilise son droit de réplique**

Merci pour la réponse et je voulais résumer le titre : « une fausse impression de sécurité qui divise ». Je crois que d'aller vers un test pour tous est la solution la plus saine si on veut garder cette idée de safe.